

COLLIS®

AMM n°2060085

Fongicide pour lutter contre l'oïdium et le black-rot de la vigne, et contre l'oïdium du melon et du concombre



FICHE D'IDENTITÉ

Composition	boscalid 200g/L + kresoxim-methyl 100g/L
Formulation	suspension concentrée (concentré fluidifiable) (SC)
Température	-5°C à 35°C
Densité	1.1
pH	env. 5 - 7 (1 %(m), 20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Délai avant rentrée	48h
Classement	Attention

H351 : Susceptible de provoquer le cancer .
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et de la 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.



SGH08



SGH09



SGH07

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Cultures <i>(Traitement des parties aériennes)</i>	Cibles	Doses	Stade d'applic.	DAR	Nbre max d'applic. - Intervalle minimum entre applic.	ZNT aqua (DVP)	DSPPR*
Vigne (raisin de table et raisin de cuve)	Oïdium(s) Black-rot (uniquement pour une lutte conjointe contre oïdium et black-rot)	0,4 L/ha	BBCH 11-83	28 j	2 / an et par cycle cultural - 10 jours	5 m	10 m
Melon, pastèque, potimarron, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible Plein champ uniquement	Oïdium(s)	0,5 L/ha	BBCH 12-89	3 j	2	5 m	3 m
Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible Plein champ et sous abri	Oïdium(s)	0,5 L/ha	BBCH 12-89	3 j	2	5 m	3 m

Blé, triticale, épeautre	Piétin-verse	1,5 L/ha	BBCH 30 - 32	F (BBCH 32)	1/an	Céréales de printemps : 20 m (5 m) - Céréales d'hiver : 5 m	3 m
	Septoriose(s)				1/an uniquement pour une lutte conjointe contre piétin-verse et septoriose		
Orge	Helminthosporiose et ramulariose	1,5 L/ha	BBCH 30-49	56 jours	1/an	Orge de printemps : 20 m (5m) - Orge d'hiver : 5 m	3 m

* DSPPR - Distance Sécurité Personnes Présentes Résidents

Vigne et cultures légumières :

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'ensemble des usages en plein champ.

Ne pas appliquer plus de 2 fongicides de type QoI et plus de 2 fongicides de type SDHI par cycle de culture.

Spa1 Pour éviter le développement de résistance de l'oïdium de la vigne au boscalid et au krésoxim-méthyl, le nombre d'applications du produit est limité à 2 applications maximum par cycle cultural de la vigne.

Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même groupe (SDHI et QoI), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances maladies de la vigne.

Pour les usages sur « vigne », respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Ne pas utiliser sur les zones de butinage.

Céréales :

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales de printemps.

Pour les usages sur « blé » et « orge », respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance de la septoriose du blé à la substance boscalid, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur « blé ». Pour éviter le développement de résistance de l'helminthosporiose de l'orge aux substances boscalid et krésoxim méthyl, il conviendra de limiter le nombre d'applications du produit à 1 application maximum par cycle cultural sur « orge ».

SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Ne pas utiliser sur les zones de butinage.

CONDITION D'EMPLOI

VIGNE (raisin de table et raisin de cuve)

Il doit être appliqué prioritairement en préventif. Il s'emploie pour une lutte conjointe contre oïdium et black-rot.

Dose d'emploi :

Il s'utilise à 0,4 L/ha avec un intervalle entre deux applications de 14 jours (un intervalle minimum de 10 jours est à respecter) et un maximum de 2 traitements non consécutifs.

En conditions très favorables à l'oïdium et au black-rot et en cas de pousse rapide de la vigne, il est nécessaire de réduire la cadence à 10 – 12 jours en gardant la même dose par hectare.

Période d'emploi :

Il peut s'utiliser du stade BBCH 11 (1ère feuille étalée et écartée de la pousse) jusqu'au stade BBCH 83 (éclaircissement et/ou changement de couleur en cours) juste avant la véraison. Son action puissante est particulièrement adaptée pour des applications lors des périodes sensibles (drapeaux, début de protection, reprise de traitement, floraison ...).

Recommandations générales :

- Pour une bonne gestion du produit et afin de réduire les risques éventuels d'apparition ou de développement de souches pathogènes résistantes, le nombre de traitement avec le produit doit être limité à 2 par saison non consécutifs. Des fongicides de familles chimiques différentes doivent être utilisés avant ou après au cours de la saison.
- Veiller à ne pas cumuler plus de 2 traitements à base de strobilurines (QoI) et plus de 2 traitements à base de SDHI par saison.
- Il est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie de pulvérisation.
- Traitement en préventif, suivre les Bulletins de Santé du Végétal.
- En condition de fortes chaleurs (> 25 °C), traiter le matin ou le soir avec une hygrométrie > à 70%.
- En condition de fortes amplitudes thermiques jour/nuit, des brûlures peuvent apparaître sur jeunes feuilles ; elles sont sans conséquence sur le potentiel de la vigne et sur la vendange.

MELON - PASTEQUE - POTIRON et autres cucurbitacées à peau non comestible

Il doit être appliqué prioritairement en préventif.

Il s'utilise à 0,5 L/ha à raison de 2 applications non consécutives par programme du stade 2 feuilles (BBCH 12) à maturation complète des fruits (BBCH 89) en plein champ uniquement.

Sa persistance d'action est de l'ordre de 7 à 10 jours.

Pour le positionnement des applications, suivre les préconisations régionales et les Bulletins de Santé du Végétal.

CONCOMBRE - COURGETTE - CORNICHON et autres cucurbitacées à peau comestible

Il doit être appliqué prioritairement en préventif.

Il s'utilise à 0,5 L/ha à raison de 2 applications par cycle culturale de façon non consécutive du stade 2 feuilles (BBCH 12) à maturation complète des fruits (BBCH 89).

La cadence de traitement s'adapte en fonction du niveau de risque de la maladie, en général 6 à 10 jours sous abri, 10 à 12 jours en plein champ, en tenant compte des préconisations régionales et des Bulletins de Santé du Végétal.

Dès l'apparition des premières tâches, resserrer la cadence de traitement des fongicides utilisés dans le programme.

Recommandations générales pour les cultures légumières :







- Pour une bonne gestion des modes d'action et afin de réduire les risques éventuels d'apparition de souches pathogènes résistantes, il doit être utilisé en alternance stricte avec des fongicides de familles chimiques différentes.
- En condition de fortes chaleurs (> 25 °C), traiter soir avec une hygrométrie > à 70%. (cf arrêté abeilles)






BLE - ORGE














Son utilisation sur ses cultures ne fait pour l'instant pas l'objet de recommandations.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		Protection de l'utilisateur pendant les phases de:					Protection du travailleur
		Préparation/ Mélanges / chargement	Application avec une lance:			Nettoyage	
			Sans contact intense avec la végétation		Contact intense avec la végétation		
			cultures basses (< 50 cm - plein champ uniquement)	Cultures hautes (> 50 cm)	Cultures basses et hautes		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire et EPI Partiel OU Combinaison type 3 ou 4 avec capuche (<i>selon le niveau de protection demandé pendant l'application</i>)	✓			✓ EPI vestimentaire et EPI Partiel OU Combinaison type 3 ou 4 avec capuche (<i>selon le niveau de protection demandé pendant l'application</i>)	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Combinaison type 4 avec capuche	✓ Combinaison type 3 avec capuche		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓		✓			
Bottes certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓		

Caractéristiques des EPI		Protection de l'utilisateur pendant les phases de:				Protection du travailleur
		Préparation/ Mélanges / chargement	Application avec un pulvérisateur pneumatique :		Nettoyage	
			Pulvérisation vers le haut			
			Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique. dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ A usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓		✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Combinaison type 4 avec capuche		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle3)		✓				

Caractéristiques des EPI	Protection de l'utilisateur pendant les phases de:				Protection du travailleur
	Préparation/ Mélanges / chargement	Application avec un pulvérisateur à rampe :		Nettoyage	
		Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine		
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou c)	 Réutilisables	 A usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	 A usage unique dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	 Réutilisables	 Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	 ✓				
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	 ✓				
Lunettes ou Ecran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)	 ✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

boscalid

Il agit spécifiquement sur la succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-clé de la chaîne respiratoire mitochondriale située au carrefour de deux voies métaboliques essentielles à la vie des cellules fongiques. L'inhibition de la SDH par le boscalid affecte d'une part la production d'énergie (ATP) produite par la chaîne respiratoire et d'autre part la production d'acides aminés, de lipides et d'acides gras (métabolites indispensables au fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle de Krebs. Le boscalid présente une mobilité translaminaire avec un transport à l'intérieur des tissus foliaires de type acropétale. Le boscalid est actif, avant tout, lorsqu'il est appliqué en préventif. Il inhibe la germination des spores, la croissance du tube germinatif et bloque la formation des appressoria. Sur certains champignons, le boscalid possède également un effet sur la croissance mycélienne et sur la différenciation des spores. Il appartient au groupe

FRAC 7 [SDHI : Succinate DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyridine-carboxamides].

kresoxim-méthyl

Il inhibe la respiration mitochondriale en bloquant le transport des électrons par fixation de la molécule au centre d'oxydation ubihydroquinone (Qo) du cytochrome bc1 (Complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale). La conséquence en est une réduction drastique de l'énergie cellulaire (ATP) disponible pour supporter les fonctions vitales du champignon pathogène-cible ce qui entraîne inévitablement sa mort. Le kresoxim-méthyl diffuse par voie gazeuse autour de la feuille et possède des propriétés translaminaires. Il présente un large spectre d'activité antifongique incluant Oomycètes, Ascomycètes, Basidiomycètes et Deutéromycètes. Il inhibe la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium. Le kresoxim-méthyl est actif, avant tout, lorsqu'il est appliqué en préventif. Il appartient au groupe 11 [QoI : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

CONDITION D'APPLICATION

- Pour suivre l'évolution du (ou des) pathogènes sur votre secteur, reportez-vous au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en oeuvre au niveau de votre région et réalisez un suivi régulier de vos parcelles.
- La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25 °C et hygrométrie > 70 %) participent à la réussite du traitement.
- Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. En cas de mélange avec un produit à base de fosétyl-al, le produit à base de fosétyl-al doit être introduit en dernier dans la bouillie.

ROTATION

Il est recommandé de ne pas planter de chou-rave, épices et plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires sur un sol précédemment traité par du boscalid.

RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation. De ce fait, BASF décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve aux $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final. Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

En cas de mélange avec un produit à base de fosétyl-al, le produit à base de fosétyl-al doit être introduit en dernier dans la bouillie.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits


Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 